

Questions orales

Le ministre du Développement des ressources humaines attache des conditions au financement de la formation de la main-d'oeuvre et impose des amendes à la Colombie-Britannique. La ministre de la Santé agit exactement de la même façon avec l'Alberta.

Est-ce vraiment cela la vision du fédéralisme du gouvernement? Un fédéralisme conditionnel, un fédéralisme bureaucratique, un fédéralisme qui brandit des menaces et impose des amendes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien peur que le chef du troisième parti ne se regarde dans un miroir. C'est ça, sa version du fédéralisme. Je vais vous dire quelle est notre vision. Notre fédéralisme permet aux Canadiens de se déplacer librement d'un bout à l'autre du pays pour trouver du travail et exercer leur liberté de circulation.

Fait à remarquer, dans leur proposition, les réformistes se disent favorables à la libre circulation des biens et des services, mais pas, semble-t-il, à celle des personnes. Le vrai problème, c'est défendre le droit des Canadiens de se déplacer librement dans notre pays.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement met la Colombie-Britannique et l'Alberta à l'amende afin d'imposer sa version démodée du fédéralisme. Il rejette du revers de la main les objections fondamentales que soulèvent les provinces de l'Ouest à l'encontre de ses propositions mal ficelées à l'égard du Québec.

Tout cela a pour effet de miner l'unité nationale plutôt que de la renforcer. Par sa tentative malavisée visant à apaiser les séparatistes du Québec et sa démarche maladroite quant au maintien du contrôle fédéral dans des champs de compétence provinciaux, le gouvernement court le risque de pousser des provinces comme la Colombie-Britannique et l'Alberta vers la porte de sortie.

• (1430)

Le ministre du Développement des ressources humaines ne se rend-il pas compte que son refus obstiné d'une véritable décentralisation représente une aussi grave menace à l'unité du pays que les efforts des séparatistes du Québec?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'une des véritables menaces à l'unité du pays est l'attitude balkanisée, fragmentée et malintentionnée du chef du Parti réformiste. C'est ça le vrai danger pour le fédéralisme dans notre pays.

S'il connaissait vraiment les faits—et il ne les connaît pas—, il reconnaîtrait que nous avons créé l'an dernier un nouveau paiement de transfert qui confère aux provinces une toute nouvelle flexibilité pour faire les choix convenant à leur situation et que les premiers ministres provinciaux ont pu ensuite établir un processus pour en discuter.

Les ministres de la Colombie-Britannique ont pleinement participé à ce processus, mais ont refusé de faire connaître leurs préoccupations lors de ces discussions où ils auraient pu prendre ces décisions. Ils ont agi unilatéralement sans en discuter au

préalable avec nous ou les autres provinces. En prenant ces mesures, ils ont enfreint la loi.

Nous sommes allés là-bas il y a trois semaines pour tenter de trouver une solution, pour négocier, pour trouver un terrain commun d'entente. Aucun appui n'est venu de ce député ni de son parti pour le genre de fédéralisme qui doit être fondé sur l'esprit de partenariat et la coopération, et non sur le genre de fragmentation que ce député préconise.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Dans sa réforme, le ministre profite de la conversion de semaines de travail en heures travaillées pour restreindre encore l'admissibilité aux prestations et diminuer leur durée. Alors qu'il faut, en ce moment, de 180 à 300 heures de travail quand on est déjà admissible pour avoir droit aux prestations, il faudra désormais de 420 à 700 heures.

Le ministre admet-il qu'en multipliant au moins par deux le nombre d'heures de travail exigées pour avoir droit aux prestations, dans les régions à taux de chômage élevé comme dans les autres, il exclura du régime des milliers de sans-emploi, des femmes et des jeunes en particulier, qui devront se tourner vers l'aide sociale?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous sommes passés à un système qui comptabilise les heures, ce qui est une réforme assez fondamentale, c'est que nous voulions tenir compte de tout le travail qui est fait.

Par exemple, dans de nombreuses régions où le chômage est élevé, où il y a beaucoup de travail saisonnier, les travailleurs font parfois de longues heures, 40 ou 50 par semaine, alors qu'ils n'en retirent aucun crédit. Ils obtiennent exactement la même chose que quelqu'un qui travaille 20 ou 25 heures.

En raison du changement que nous avons apporté, beaucoup de ceux qui occupent un emploi saisonnier et qui font de longues heures pendant de très courtes périodes pourront devenir admissibles plus tôt et recevoir des prestations plus longtemps. Un quart de million de travailleurs canadiens qui cotisent actuellement au régime seraient en mesure d'avoir des prestations pendant plus longtemps que ce n'est le cas actuellement si le système horaire était en place.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les gens qui travaillent à temps partiel, les gens qui ont des emplois à durée déterminée, ce sont très majoritairement les jeunes, les femmes et ceux qui sont dans un nouveau marché du travail. Ce sont ces personnes qui sont touchées par la réforme du ministre.